

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure pour le 5150, 6^e Avenue Sud

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 12 juin 2023, à compter de 19 h 30 au 11700, boulevard Lacroix à Saint-Georges, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ

Un immeuble situé au 5150, 6^e Avenue Sud, Saint-Georges.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE

La nature de la dérogation demandée vise à autoriser les distances séparatrices suivantes de l'unité d'élevage par rapport à 3 résidences, et ce, conformément aux plans déposés :

- 61 m ou plus au lieu de 110,3 m requis pour le 4960, 6^e Avenue Sud ;
- 63 m ou plus au lieu de 110,3 m requis pour le 5000, 6^e Avenue Sud ;
- 60 m ou plus au lieu de 110,3 m requis pour le 5080, 6^e Avenue Sud.

Le tout pour un accroissement jusqu'à 308 unités animales.

Que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 12 juin prochain ou encore en transmettant ses commentaires par écrit à l'adresse suivante : greffe@saint-georges.ca à compter du jour de la publication du présent avis, et ce, jusqu'au 12 juin 2023 à 16 h.

**Donné à Saint-Georges,
ce 10^e jour de mai 2023.**



**M^e Isabelle Beaulieu, notaire
Greffière**